

PREFET DU TARN

DIRECTION DE LA COORDINATION
DES MOYENS ET DE LA LOGISTIQUE
Bureau de l'environnement et des affaires foncières
Affaire suivie par Céline BERTON
Tél. n°: 05 63 45 61 85
Fax n°: 05 63 45 61 99
Mail : celine.berton@tarn.pref.gouv.fr

Albi, le 16 DEC. 2014

COMMISSION DE SUIVI DE SITE - TRIFYL Labessière-Candeil
Compte rendu de la séance du vendredi 28 novembre 2014 à 9h30

-=0=-

Cette séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur Hervé TOURMENTE, secrétaire général de la préfecture du Tarn.

Membres présents

Collège des représentants des services de l'Etat

- Monsieur Francis AUGÉ, représentant Monsieur le chef de l'unité territoriale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Collège des représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Jean GASC, conseiller général du canton de Cadalen
- Monsieur Francis MONSARRAT, maire de Labessière-Candeil
- Monsieur Gilbert VERNHES, maire de Montdragon

Collège des représentants des riverains ou des associations de protection de l'environnement

- Monsieur Xavier CREMOUX, président de l'UPNET
- Monsieur Pierre COURJAULT-RADE, suppléant de l'UPNET (sans participation au vote)
- Monsieur Bernard BIRBES, président de l'association « AIDE »

Collège des représentants de l'exploitant

- Monsieur Michel VIDAL
- Monsieur John DODDS
- Monsieur Jean-Louis GAU

Collège des représentants des salariés

- Monsieur Etienne CAYREL
- Monsieur Mathieu THOMAS

Assistaient également à la réunion Madame Marie-Annick CLERMONT, chef du bureau de l'environnement et des affaires foncières de la préfecture accompagnée de Mme Céline BERTON.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9h40.

Monsieur le secrétaire général ouvre la séance en présentant l'ordre du jour :

- Bilan d'activité 2013.
- Bilan de l'inspection des installations classées.
- Informations relatives au projet d'extension de capacité (enquête en cours).

1 – Bilan d'activité 2013

Présentation par M. Etienne CAYREL.

Présentation du site

Le contrôle des déchets entrants est effectué dès l'entrée dans le site (pont bascule pour le poids, contrôle de la radioactivité). Le tonnage autorisé est de 180 000 tonnes / an. Le principe bioréacteur est basé sur une construction de casiers étanches de taille limitée et composés de barrière passive (matériaux argileux) et de barrière active (géomembrane) accueillant les déchets. Les casiers ont une exploitation qui ne dépasse pas 18 mois. L'activation de la dégradation des déchets se fait par une recirculation des lixiviats. Le captage du biogaz permettra une valorisation énergétique.

En 2013, le casier 7 a été refermé, les casiers 8 et 9 ont été exploités (et regroupés). Le casier 10 est en cours d'exploitation. La fermeture du dernier casier (14) est prévue début 2017.

Travaux menés en 2013

- Travaux de couverture finale des casiers 6 et 7, réseau définitif du biogaz et réinjection des lixiviats.
- Démontage du quai bas du casier 10 permettant de vider dans le casier 9.
- Mise en place d'un troisième moteur d'une puissance de 1,4 MWe.

Déchets reçus en 2013

178 000 tonnes stockées composées à 85 % d'ordures ménagères puis de tout-venant des déchèteries TRIFYL, du Sidobre et de l'Aveyron.

TRIFYL accueille les déchets inertes de ses déchèteries mais également des déchèteries de Graulhet, Réalmont, Gaillac, Lautrec.

Valorisation énergétique du biogaz

Augmentation de la production d'électricité (7,74 millions de kWh en 2012 et 12,45 millions de kWh en 2013). Une partie de la chaleur des moteurs sert à chauffer le siège social. Le rendement électrique moyen est de 38 %.

Biométhane carburant

15 tonnes de biométhane carburant produit en 2013.

Un troisième moteur en redondance a été installé, toujours prêt à démarrer. Cela permet à deux moteurs de fonctionner en continu. Il y a eu une maintenance moteur qui a duré deux semaines et demi. Le troisième moteur a évité de brûler le gaz produit.

Une flotte de 2 poids lourds et de 11 véhicules légers roule au biométhane carburant.

Installation de stockage de déchets inertes (ISDI)

Elle reçoit un petit volume : 4000 tonnes/an. Les matériaux sont montés en remblais.

Plate-forme bois

Elle est découpée en 3 zones :

- une aire de stockage de produits à l'air libre pour les bois bruts,
- une aire de manœuvre, chargement, broyage, criblage,
- une aire de stockage couverte pour les bois agglomérés et peints.

Cette plate-forme accueille des bois non traités d'emballage (palettes, cagettes) qui sont broyés et brûlés à la chaufferie de Graulhet ainsi que des bois traités (agglomérés, bois peints) qui ne peuvent

être dirigés vers la valorisation énergétique. Ces derniers sont donc broyés pour faire de la valorisation matière.

Incidents

Il y a eu 5 alertes relatives à la radioactivité en 2013 dont 4 ont nécessité un stockage en fût plombé pour une période de 2 mois et demi. La radioactivité était dûe à l'iode 131 utilisé en milieu médical.

Un incident (déjà signalé lors de la précédente commission de suivi de site) a également eu lieu pendant la construction du casier n° 8. Une fuite de lixiviats a été constatée entre la géomembrane et la barrière passive. Cet incident a été signalé à l'UT DREAL. TRIFYL a mis en œuvre plusieurs actions avec un programme de caractérisation : mesures électriques permettant de localiser les zones humides, injection de traceurs colorés dans les casiers. En parallèle, un pompage pérenne a été installé. La zone de fuite a pu être localisée et se situait à proximité de l'ancien quai de vidage du casier 3. Cet incident a permis de mettre en place un contrôle accru lors des démontages des quais bas des casiers.

Risque incendie

Afin de maîtriser ce risque, TRIFYL procède à un entretien régulier des espaces verts et à des exercices « incendie ». Le site dispose de 3 réservoirs. En 2013, 6 départs d'incendie ont été recensés sans impact sur les casiers.

Episodes venteux

TRIFYL dispose d'un bâtiment de stockage temporaire permettant de stocker 1 à 2 jours de déchets pour éviter les envols. Toutes les semaines, la surface du casier ouvert est encollée et les envols sont ramassés. Le site a connu 8 jours de fermeture en 2013 en raison de vents supérieurs à 50 km/h.

Nuisibles

Depuis 2009, l'effarouchement des goélands est réalisé par un fauconnier. Ce dernier a fait 87 interventions sur le site et 52 dans le voisinage en 2013.

Des milans noirs, oiseaux migrateurs, viennent régulièrement sur le site pour y demeurer 3 à 4 mois. Ce problème est apparu en 2011. Des essais d'effarouchement par hauts-parleurs ont été pérennisés pour les chasser.

Contrôle des rejets

Les rejets des eaux pluviales et des eaux souterraines sont contrôlés trimestriellement. Globalement, il n'y a pas eu de non-conformité, seulement quelques dépassements légers sur la DCO (charge organique). Pas d'évolution significative des eaux souterraines.

Lixiviats

Les lixiviats excédentaires sont traités par la STEP de Graulhet.

Rejets atmosphériques (moteurs)

Le contrôle annuel des rejets atmosphériques démontre qu'ils sont conformes à la réglementation.

Hygiène et sécurité

Un conseiller de prévention, des secouristes et des agents de prévention sont présents sur le site. Tous les nouveaux agents reçoivent un accueil « sécurité ». Une surveillance médicale annuelle est réalisée. Les accidents du travail sont analysés. Deux chefs de quai imposent des consignes de sécurité aux chauffeurs. Les matériels sont vérifiés périodiquement. Le site est gardé en dehors des heures d'ouverture afin de limiter les risques incendie.

2 – Bilan de l'inspection des installations classées pour les années 2013 et 2014

M. AUGÉ de la DREAL prend la parole. Il fait tout d'abord un point sur les autorisations administratives :

- L'arrêté préfectoral complémentaire du 25 février 2013 a autorisé plusieurs modifications.
- La demande d'exploitation d'un pilote de production d'hydrogène a été instruite et présentée au conseil départemental des risques sanitaires et technologiques (CODERST) du 6 mars 2014. L'arrêté préfectoral complémentaire du 31 mars 2014 a autorisé cette installation pour une durée d'un an.
- Le syndicat mixte départemental TRIFYL a déposé en juin 2014 un dossier relatif à l'extension de la capacité de la zone d'exploitation actuelle, l'installation d'une unité de séchage de boues et le transit de déchets de biomasse. Ce dossier a été déclaré complet et recevable et fait actuellement l'objet d'une enquête publique jusqu'au samedi 13 décembre 2014.

M. AUGÉ rappelle ensuite les 3 visites d'inspection qui ont eu lieu le 20 février 2013 à la suite d'une fuite de lixiviats, le 18 avril 2013 et le 13 juin 2014. Les deux dernières visites ont été réalisées dans le cadre du programme annuel d'inspection. Aucune non-conformité grave n'a été relevée. Des observations ont été faites à l'exploitant sur différentes thématiques :

- L'exploitation du pilote d'hydrogène : 5 observations ont été levées par l'exploitant et 6 sont en cours de réponse.
- L'analyse du risque foudre : 2 observations levées.
- La gestion des lixiviats : 1 observation levée.
- La nature des déchets entrants : 1 observation levée.

M. GASC s'interroge sur l'arrivée de déchets électroniques sur le site.

M. CAYREL et M. AUGÉ ajoutent qu'il arrive parfois que le tri soit mal réalisé en déchèterie et que ce type de déchet arrive jusqu'au bioréacteur.

M. BIRBES souhaite avoir des précisions sur les pneus non repris en déchèterie.

M. AUGÉ rappelle qu'il y a une filière de collecte réservée aux professionnels. Les fabricants de pneumatiques versent une éco contribution afin d'en réaliser le recyclage mais les pneus commandés sur internet échappent à cela.

M. VERNHES informe qu'un ramassage ponctuel est fait par la communauté de communes. Cela permet, entre autre, de recycler les pneus anciennement utilisés pour recouvrir les bâches d'ensilage.

M. BIRBES demande si un service public ne pourrait pas être mis en place.

L'absence de recyclage de pneus accessible à tous pose de nombreux problèmes dans les campagnes où, faute de solution, les usagers déposent en décharge illicite leurs pneus.

M. VIDAL évoque les collectes ponctuelles (1 à 2 mois par an) dans ses déchèteries des bâches plastiques avec la collaboration des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA). Une fois la collecte réalisée, les bâches sont reprises par les coopératives qui ont leur prestataire de recyclage.

3 – Evolution de l'exploitation – Etude d'impact du dossier en cours d'enquête publique

M. CAYREL présente l'étude d'impact du dossier qui fait l'objet, actuellement, d'une enquête publique. Il s'agit de favoriser l'évolution de l'exploitation TRIFYL sur différents points :

A - L'augmentation de la capacité du bioréacteur

Sur le périmètre actuel, TRIFYL est autorisé à accueillir 180 000 tonnes/an avec un tonnage maximum d'exploitation de 1 160 000 tonnes (fin d'exploitation du site prévue fin 2015). La capacité totale de stockage optimisée en volume permettrait d'accueillir un tonnage de 1 543 000 tonnes. La fin d'exploitation pourrait être reculée à début 2017.

B – La diversification des produits pouvant être stockés sur la plate-forme

Le laboratoire Pierre Fabre a demandé à TRIFYL un stockage intersaisonnier, sous abris, de résidus d'extraction de plantes destinés à la chaudière biomasse de Soual. Cela représente une alvéole couverte de 250 m².

Plus généralement, TRIFYL souhaite pouvoir stocker tous types de produits secs, non susceptibles de fermenter et qui pourraient alimenter une chaudière biomasse sans augmentation de la capacité de la plate-forme.

TRIFYL souhaite également augmenter la capacité de stockage du bois de classe B passant de 1000 m³ à 3500 m³.

C - Valorisation du biogaz pour produire de l'hydrogène

C'est un projet partenarial en fin d'expérimentation. Aujourd'hui, le pilote produit de l'hydrogène à partir du biogaz avec un taux de pureté de 99,99 %. Est adjoint un équipement de compression permettant son utilisation sur des véhicules électriques équipés de piles à combustible et d'hydrogène embarqué.

D - Construction d'une serre de séchage solaire des boues des stations d'épuration

Des collectivités en charge de l'assainissement ont des difficultés pour épandre les boues sur des terres agricoles. TRIFYL va installer une serre de séchage avec retourneur automatique des boues. La chaleur du soleil couplée aux moteurs de cogénération évapore l'eau. Les odeurs sont maîtrisées car les camions amènent les boues en flux tendu depuis les stations d'épuration et dépotent en zone confinée. L'air extrait de la serre est traité par un biofiltre. La serre pourrait accueillir jusqu'à 8000 tonnes de boues qui seront ensuite reprises et dirigées vers le bioréacteur. Les volumes seront donc considérablement réduits.

M. BIRBES souhaite connaître le devenir des chromes présents dans ces boues.

M. CAYREL répond qu'ils vont rester dans les boues et se retrouveront dans les lixiviats.

M. CREMOUX ajoute que les chromes sont trivalents et non hexavalents.

M. CAYREL rappelle que TRIFYL a toujours été très prudent. Les boues n'ont jamais été accueillies et notamment les boues pâteuses. Ces boues ne peuvent être présentes en fond de casier car elles colmateront le fond drainant (cailloux roulés). Elles pourront être stockées en surface de casier, pour éviter de bloquer les drains.

M. AUGÉ souhaite faire un point sur ces boues. Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) préconise comme filière d'élimination des boues la valorisation par épandage ou compostage. Les boues qui seront acceptées par le bioréacteur seront seulement les boues non conformes. C'est du ponctuel et non du pérenne. Cela concernerait les boues de la station d'épuration industrielle de Graulhet. Les stations d'épuration urbaines valoriseront leurs boues par l'épandage ou le compostage.

M. CAYREL évoque le coût d'entrée des boues chez TRIFYL : 60 € la tonne au lieu de 20 à 30 € la tonne en épandage agricole.

M. DODDS rappelle le caractère saisonnier de l'épandage. Il faut tout de même stocker et sécher en atmosphère confinée. Cela n'interdit pas l'épandage par la suite. Si une entité est prévue pour tout le département, toutes les petites STEP pourront en bénéficier.

A la question de M. CREMOUX sur l'évaluation (tonnage) de ces boues, M. CAYREL répond qu'il est attendu 8000 tonnes en entrée et 1600 tonnes en sortie après séchage. Soit un passage de 80 % à 20 % de siccité).

M. CREMOUX souhaite connaître la provenance des déchets et la durée de vie du site.
M. CAYREL répond que la capacité annuelle (180 000 tonnes) et la provenance sont inchangées. Seule la durée de vie du site est prolongée de deux années.

M. GASC rappelle que les estimations faites au départ sont en deça de la réalité. Sans modification, il y a la possibilité de stocker davantage.

M. CREMOUX voudrait connaître le sort du site après 2017.

M. AUGÉ informe qu'un projet d'extension est à l'étude. Le dossier a été remis à l'UT DREAL.

M. VIDAL prend la parole. Le système employé fonctionne bien. Au-delà de 2017, TRIFYL fonctionnera sur le même système. Il faut un bioréacteur n° 2 sur le site. Les réglementations nationales voire européennes vont peut être donner d'autres directives. Un plan B sera donc à l'étude pour traiter les déchets et les associations environnementales vont être partenaires pour son élaboration par le biais de commissions d'études qui devraient être activées dès le début de l'année 2015.

M. BIRBES souhaite connaître les limites géographiques du futur projet.

M. CAYREL annonce que le projet d'extension du site se fera sur le périmètre actuel. TRIFYL a racheté la carrière voisine pour y stocker des matériaux terreux, et non des déchets. Le rachat d'une propriété voisine permet une réserve foncière. Il n'y a pas de projet de casier pour l'instant sur cette réserve foncière.

M. AUGÉ ajoute que les nouveaux casiers permettront une durée de vie de 15 ans avec 3 millions de tonnes de déchets.

Sur la question de M. CREMOUX relative aux déchets en provenance de l'Aveyron, M. AUGÉ rappelle que l'Aveyron est toujours en recherche de solution à ce jour. Seul le site de Villefranche accueille les déchets (soit 20 000 tonnes/an) jusqu'à fin 2019. 60 000 tonnes de déchets aveyronnais sont traités par TRIFYL. Le PDEDMA de l'Aveyron prévoit une installation de traitement de déchets pour 2020. Des pistes et des sites potentiels sont en cours d'étude. Il y a des oppositions.

M. CREMOUX annonce que l'UPNET est tout à fait partante pour travailler sur une approche d'acceptabilité sur le département de l'Aveyron afin d'éviter le transport des déchets et le développement de sites gigantesques. Il n'a rien à rajouter au rapport présenté. Il y a des échanges avec les riverains et les associations locales.

M. VIDAL rappelle que TRIFYL accueille les déchets de l'Aveyron en vertu d'une convention conclue avec ce département. Cette convention a été signée pour 6 ans. Des travaux de réflexion sont en cours pour trouver un autre système (déchèteries, recyclage, traitement).

M. AUGÉ ajoute que la problématique majeure est d'identifier un site bien positionné géographiquement et satisfaisant aux dispositions géologiques réglementaires. L'Aveyron devra avoir fait son choix fin 2015 pour obtenir toutes les autorisations d'ici 2019-2020. Des solutions différentes au bioréacteur ont été mises en place en France. Le tri mécanobiologique fonctionne plus ou moins bien. L'Aveyron peut donc évoluer sur ce choix.

M. le secrétaire général propose de procéder au vote sur l'étude d'impact du dossier d'extension de capacité actuellement à l'enquête publique.

La commission de suivi de site émet un avis favorable (moins une abstention) au dossier d'extension de capacité du site.

M. BIRBES souhaite avoir des informations sur le projet de création d'une plate-forme de méthanisation.

M. VIDAL affirme que TRIFYL a été approché par des agro-industriels intéressés par une plate-forme de méthanisation sur le site TRIFYL Labessière-Candeil. TRIFYL est prêt à vendre la quantité de chaleur nécessaire au site de méthanisation et à mettre un terrain à disposition. Le groupement d'industriel avance lentement.

L'ordre du jour étant clos, la séance a été levée à 11h20.

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

Hervé TOURMENTE